



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 27 septembre 2022
Présidence : Monsieur Michel Nançoz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis N° 09/2022 (Législature 2021-2026) de la Municipalité du 22 août 2022 concernant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2023

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

ouï le Rapport de la Commission de Gestion & Finances

accepte par un vote à main levée avec 16 oui et 1 abstention le préavis N° 09/2022 (Législature 2021-2026) définissant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2023 à 70% de l'Impôt Cantonal de base

Ainsi délibéré en séance du 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire

Michel Nançoz

Monique Berney